Le peuple valdôtain

1 • **L'Union Valdôtaine,** Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. **2 • L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

14 JUIN 2007 • 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. - Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB - AOSTE • LIV année • N. 18004 **24**

www.unionvaldotaine.org
www.lepeuplevaldotain.it

EDITORIAL

Les Valdôtains ne sont pas des moutons de Panurge

Guido Cesal

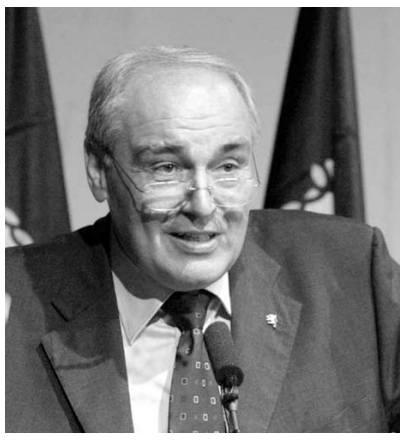

Avec leur décision à la Ponce Pilate, les Sages, chargés de donner leur avis définitif sur les questions référendaires, ont ajouté aux évidents profils d'inconstitutionnalité déjà relevés un autre élément de faiblesse juridique d'un parcours qui n'aurait jamais pu commencer s'ils avaient examiné correctement la question dès le début. Mais à ce point, nous pouvons laisser de côté les aspects techniques pour aborder de façon concrète les aspects plus politiques de la question et établir les lignes d'un parcours qui devrait nous amener au rendez-vous électoral du mois de novembre prochain.

Finalement, dirais-je, car cette décision nous oblige à retourner à la source d'un problème qui est tout à fait politique et qui ne peut trouver une solution définitive qui ne soit pas conséquente à sa nature réelle. Finalement car les équivoques qui sont apparues dès le début pourront définitivement être réglées et les divers sous-entendus retrouver une interprétation authentique.

Aux motivations référendaires nous avons d'ailleurs déjà donné une réponse claire, partagée par diverses forces politiques qui vont de la gauche modérée au centre droite et qui a impliqué 30 membres actuels du Conseil de la Vallée. Des forces hétérogènes qui ont voulu assumer leur responsabilité, dans un moment d'extrême confusion, et s'opposer à une dérive démagogique et populiste qui risque d'entraîner la Vallée d'Aoste dans une spirale d'incertitude et d'instabilité.

Notre position, contraire aux questions proposées par les référendaires, en sort renforcée suite à ces modifications. Notre participation à la campagne électorale ne sera donc pas d'exclusive défense, mais elle comportera l'approfondissement de toutes les facettes d'une problématique abordée jusqu'à maintenant de façon trop simpliste et superficielle. Les Valdôtains pourront finalement comprendre et s'exprimer en connaissance de cause sur cette matière complexe et délicate. Ils pourront décider si considérer dépassé ou non le rôle du symbole de notre autonomie et du Conseil de la Vallée qui devrait devenir, si la réponse aux référendums est positive, un organe anonyme, dépouillé de toutes compétences alors transférées à un Gouvernement qui deviendrait intouchable et tout puissant. Ils se rendront finalement compte de la substance réelle de cette coalition ambiguë et hétérogène qui soutient les thèses référendaires et vérifier si ce projet fait effectivement passer les problématiques valdôtaines avant celles de leur famille politique. Les Valdôtains pourront finalement prendre conscience que le but principal de toutes ces initiatives consistait uniquement à accélérer la dissolution de notre Mouvement qui paraissait destiné à s'effondrer rapidement sous les coups de ses adversaires galvanisés par une victoire électorale imprévue. Ils pourront finalement entrer dans le mérite des questions, vérifier les faiblesses d'un ensemble de propositions désarticulées, incohérentes, confuses et dangereuses, constater les dangers qui se cachent derrière ce dessein et comparer les propositions alternatives.

Il faudra rassembler toutes nos énergies pour déterminer le résultat, tant si nous décidions de ne pas participer au vote que si nous empruntions d'autres stratégies électorales. Nous savons bien que les Valdôtains n'aiment pas les aventures dont ils ne connaissent pas les conséquences finales, nous pouvons donc avoir confiance en ces sentiments pour repousser les tendances destructrices d'un dessein qui est contraire à toutes les nécessités réelles d'une communauté qui demande des changements mais qui n'est pas prête à les accepter sans les avoir bien considérés.

Dépôt de la Pétition au Parlement européen

« Défendre nos droits légitimes en matière d'exemption fiscale »

Les représentants des forces politiques Union Valdôtaine, Stella Alpina et Fédération autonomiste ont remis le jeudi 7 juin dernier, à Bruxelles, au Président de la Commission des Pétitions du Parlement européen, Marcin Libecki, les 20 988 signatures de la pétition concernant l'exemption fiscale des carburants. La délégation était composée du Président de la Région, Luciano Caveri, du Président, du Vice-président et du membre du Comité fédéral de l'UV, Guido Cesal, Claudio Brédy et Aldo Cottino, du représentant de la Stella Alpina Marco Viérin et de la coordinatrice de Fédération autonomiste, Maria Cristina Vasini. A cette occasion, les délégués valdôtains ont rencontré le Président du Parlement européen, Hans-Gert Pöttering.

«Nous avons sensibilisé M. Pöttering au sujet du dépôt de notre pétition – a déclaré le Président de la Région Caveri*. Nous avons découvert qu'il est un grand passionné de ski et qu'il fréquente Breuil Cervinia : aujourd'hui nous l'avons invité officiellement à venir en visite dans notre région».*

Avec le dépôt des signatures, va commencer le parcours de la pétition au sein de la Commission, qui devra s'exprimer avant tout sur la recevabilité de la demande, à savoir si elle concerne l'un des domaines d'activités de l'Union européenne.

«Le Président Libecki – a expliqué le Président de l'UV Cesal – *nous a annoncé que la Commission pourra rentrer dans le mérite de la question à l'automne prochain. A partir de cette date, le chemin suivra son cours au sein de la Commission, d'abord par une enquête de la part de la Commission européenne». «C'est un moment très important pour nous aujourd'hui* – a continué Guido Cesal – *qui nous voit engagés en première ligne pour la reconnaissance de nos droits légitimes en matière d'exemption fiscale. Des droits qui sont en vigueur au Val d'Aoste depuis 1949 et qui découlent d'une prérogative de notre Statut d'autonomie».*

La pétition demande au Parlement européen de prendre position en faveur du maintien de la mesure fiscale dont la Région bénéficie depuis 1949 comme compensation au manque d'application de la zone franche prévue dans son Statut d'autonomie. Elle invite également le Parlement européen à demander compte à la Commission européenne de la mauvaise interprétation de l'article 18 de la Directive 2003/96 et du manque d'attention et de la superficialité avec laquelle elle a examiné la demande proposée à ce sujet par le Gouvernement italien.

Les Valdôtains seront appelés à s'exprimer à propos des quatre lois d'initiative populaire sur la réforme du système électoral régional et sur celle concernant la construction d'un nouveau hôpital le 18 novembre prochain.

Dans la matinée du vendredi 8 juin dernier, le président de la Région Luciano Caveri a signé les décrets qui fixent la date des référendums sur les lois qui ont été rejetées par le Conseil de la Vallée.

Le 18 novembre prochain

La Vallée d'Aoste aux urnes pour les référendums

«J'ai reçu le document de la Commission – a précisé Caveri, en annonçant la signature des décrets – *et je remercie les trois sages qui nous ont offert, avec leur avis très détaillé, une occasion de réflexion très importante au sujet des profils d'inconstitutionnalité de la loi, soulevés par moi-même et par le Conseil régional il y a quelque temps ; des réflexions dont il faudra tenir compte à l'avenir».*

L'avis exprimé par la Commission régionale pour les procédures concernant les référendums, relative aux lois d'initiative populaire pour la réforme du système électoral valdôtain, est articulé en trois points fondamentaux.

En premier lieu, *«les lois approuvées par le Conseil régional* – liton dans le document déposé par les trois sages Alfonso Di Giovine, Mario Dogliani et Giorgio Lombardi – *n'acceptent pas les principes inspirateurs et les contenus essentiels des propositions de loi populaires».*

En deuxième lieu, la Commission

SUITE PAGE 6

INDEX

Nouvelles des Communes
LIRE PAGE 6

Énergie: les initiatives de la semaine
LIRE PAGE 5

L'INFO

6,4

millions d'euros ont été transférés en 2006 par le BIM aux communes de la Vallée d'Aoste

Aperçu des décisions du Gouvernement régional : séance du vendredi 8 juin 2007

PRÉSIDENCE DE LA RÉGION
Le Gouvernement a confié à la société A.V.I. Presse de Laura Agostino, d'Aoste, la conception et la réalisation d'un instrument multimédia et multilingue destiné à la présentation de la Région autonome Vallée d'Aoste en Italie et à l'étranger et a engagé 9 120 euros à cet effet.

AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES
Le Gouvernement a approuvé l'accord de programme entre la Région autonome Vallée d'Aoste, la Commune de Saint-Pierre et le Musée régional de sciences naturelles pour la réalisation des travaux de réhabilitation, de restauration conservatrice, de mise aux normes et de modernisation muséographique des locaux dudit musée situé dans le château de Saint-Pierre. Un montant de 1 000 euros a été dévolu à ces travaux. L'Exécutif a approuvé le volet technique de l'avant-projet des travaux de sécurisation du tracé du Rû Courthoud destinés à augmenter la capacité du réseau intercommunal d'adduction d'eau et à mettre en valeur le parcours de randonnée y afférent, dans les communes de Brusson et d'Ayas.

ÉDUCATION ET CULTURE
Le Gouvernement a approuvé l'avant-projet et le projet définitif des fouilles et des études archéologiques relatives au bâtiment nord du château de Quart qui appartient à la Région. Il a ensuite décidé de permettre à toutes les personnes en possession d'un billet attestant leur participation à la manifestation culturelle Celtica 2007 de bénéficier de tarifs réduits pour la visite des châteaux valdôtains et pour l'accès au centre Saint-Bénin d'Aoste et au château d'Ussel de Châtillon du 29 juin au 15 juillet prochain.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET POLITIQUES SOCIALES
Le programme 2007 adopté par la Région autonome Vallée d'Aoste et l'Agence Usl relatif à la définition de l'activité, de la gestion, des investissements, des objectifs, des résultats en matière de santé et de gestion requis pour ce qui est des niveaux essentiels d'assistance sanitaire a été adopté. L'Exécutif a ensuite déterminé le montant des contributions mensuelles, au titre de l'année 2007, pour les mineurs en placement familial et pour les jeunes de 18 à 21 ans qui restent dans la famille où ils avaient été placés jusqu'à leur majorité.
Par ailleurs, le Gouvernement a approuvé le plan d'action annuelle pour la promotion et le soutien du système de services pour la petite enfance ainsi que les directives destinées à favoriser le développement des services socio-éducatifs tout en assurant le respect de standards de qualité et d'organisation homogènes sur l'ensemble du territoire régional.
La somme engagée à ce titre s'élève à 3 225 924 euros.

TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT ET OUVRAGES PUBLICS
Un montant de 180 093 euros a été engagé suite à l'approbation du projet exécutif des travaux d'aménagement hydraulique du Marmore pour le tronçon compris entre les hameaux de Nuarsaz et de Chessin, à Antey-Saint-André.
Le Gouvernement a également approuvé, pour la Commune de La Salle, la cartographie des zones inconstructibles relative à la délimitation des terrains exposés au risque d'avalanche ou d'éboulement ainsi qu'une révision de la cartographie afférente à la délimitation des zones boisées, et, pour la Commune de Gignod, une variante des dispositions techniques d'application de la cartographie des zones inconstructibles et, enfin, pour la Commune de Champorcher, une variante de la cartographie des zones inconstructibles relative aux terrains ébouleux.

TOURISME, SPORTS, COMMERCE ET TRANSPORTS
Le Gouvernement a approuvé l'organisation des stages d'été 2007 des équipes nationales italienne et japonaise de judo, de patinage artistique et de ski de fond.
Par ailleurs, des subventions s'élevant à 124 200 euros seront ventilées entre plusieurs associations au titre de l'organisation de manifestations diverses.
L'Exécutif a constitué un groupe technique chargé de la définition des standards professionnels et de formation relatifs au label de qualité «Saveurs du Val d'Aoste».

NOUVELLES EN BREF

Encourager l'usage rationnel de l'énergie

Le Gouvernement régional a approuvé le nouveau texte concernant les modalités de la loi régionale n°4 de 2006 sur l'encouragement de l'usage rationnel de l'énergie, en remplaçant ainsi celui qui a été approuvé le 1er juin de l'année précédente. Avec cette délibération des valeurs de référence ont donc été changées, de type technique et économique, afin de rajuster le montant de certaines subventions aux prix courrants du marché des matériaux et à l'évolution technologique des certains appareils. En particulier, en ce qui concerne les bâtiments de nouvelle construction, les mêmes modalités d'application ont prévu une procédure de transition qui pourra permettre l'accès aux subventions économiques pour les initiatives entreprises après l'entrée en vigueur de la loi régionale n° 3/2006, afin de remédier à la situation d'incertitude qui s'est créée dans la période qui a précédé l'émanation de la nouvelle réglementation nationale sur le rendement énergétique dans l'industrie du bâtiment. En outre, la délibération a permis d'intégrer les vieilles dispositions, afin d'éviter des doutes d'interprétation sur les nouvelles conditions pour l'utilisation rationnelle de l'énergie. Pour recevoir des informations contacter les bureaux de l'Assessorat des Activités productives au 15, de la place de la République, Aoste (Direction Energie tél.: 0165 27 45 12-45 82-47 33).

Prix et bourses d'études à la mémoire de «Ugo et Liliana Brivio»

Conformément à la volonté testamentaire de Mme Liliana Brivio, qui s'est consacrée des dizaines d'années durant à l'enseignement dans les écoles de la Vallée d'Aoste, et avec les revenus provenant du patrimoine qu'elle a légué en souvenir de son frère, Ugo Brivio, partisan et ancien combattant, licencié en chimie pure, la Région autonome de la Vallée d'Aoste ouvre un concours à partir de l'année 2007, en vue de l'obtention de prix et de bourses d'études à la mémoire de «Ugo et Liliana Brivio». Le Gouvernement régional, sur proposition de l'Assesseur à l'Education et à la Culture, Laurent Viérin, a approuvé au mois de mai 2007, les avis de concours suivants : attribution de trois prix d'études en faveur des élèves fréquentant l'école secondaire du premier degré, de l'école secondaire du deuxième degré, de la première année de l'école secondaire du premier degré, de la première année du secondaire du deuxième degré et enfin de la troisième année du secondaire du deuxième degré. Les avis de concours sont disponibles auprès des institutions scolaires et des bureaux de la Direction des politiques de l'Education, Assessorat de l'Education et de la Culture au 250, avenue Saint-Martin-de-Corléans (ex-maternité), à Aoste, tél.: 0165-27 58 41.

Financement pour l'abattage des pommiers infectés

L'Assessorat de l'Agriculture et des Ressources naturelles rappelle que les demandes d'admission au financement pour l'abattage des pommiers infectés par la fitoplasmosi/phytoplasmose peuvent être présentées. Les demandes doivent être envoyées au bureau des services phytosanitaires de la Direction des Productions végétales, Agritourisme et des Services phytosanitaires, jusqu'au samedi 30 juin prochain. Les formulaires sont disponibles au bureaux phytosanitaires à Saint-Christophe au 66, lieu-dit Charrière, à Morgex, Aymavilles, Signayes, Châtillon et Pont-Saint- Martin ou sur internet à la page www.regione.vda/agricoltura.

FAVRE GIUSEPPE
di Favre V. e R. S.n.c.
PREFABBRICATI IN CEMENTO E COMMERCIO MATERIALI EDILI
PRODUZIONE E VENDITA:
AUTOBLOCCANTI
Mattoni e blocchi in CLS e ARGILLA,
tubi normali e autoportanti in CLS, colmi,
cordoli stradali, pali da vigna e recinzione, pozzetti,
vasi, fosse bilogiche, fioriere, fontane, ecc.
IMMAGINE GENERICA DI BLOCCHI DI COSTRUZIONI

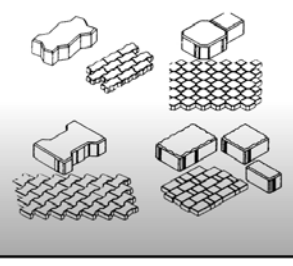
Fraz. Clos, 7 - 11020 ARNAD (AO)
Tel. e fax 0125 966165 (ufficio)
Tel. 0125 966041 (abitazione)

Avis aux destinataires

Conformément aux dispositions de la loi n° 196 du 30 juin 2003, nous vous informons que les coordonnées de ceux qui reçoivent chez eux le «Le Peuple Valdôtain» apparaissent dans la liste des adresses de l'Union Valdôtaine. Le titulaire du traitement est le Mouvement politique Union Valdôtaine, 29, av. des Maquisards - 11100 Aoste. Nous vous informons également qu'aux termes de l'article 7 dudit décret il vous est possible de demander à tout moment la modification, la mise à jour ou l'effacement des données vous concernant, en écrivant simplement à **Union Valdôtaine 29, Av. des Maquisards - 11100 Aoste.**

Le peuple valdôtain

Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

Editeur
«Nouvelle Editrice Le Peuple» S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.235191
Fax 0165.364289
e-mail : nouvelleditrice@tin.it
redaction@lepeuplevaldotain.com

Directeur responsable
Massimiliano RICCIO

Directeur adjoint
Lucien CAVERI

Coordination politique
Guido CESAL

La page 4 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

Imprimerie «Arti Grafiche DUC»
16, Grand-Chemin Saint-Christophe
Tél. 0165.23 68 88 Fax 0165.36 0014

CCP 11739117

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

PUBLICITÉ s'adresser à
MUSUMECI SPA
97, loc. Amérique
11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

ABONNEMENTS:
€ 25 Italie – € 30 Etranger

TARIFFE INSERZIONE
TARIFFE A MODULO

CLIENTI LOCALI
• Commerciali : € 21,00 al modulo
• Occasionali : € 26,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali : € 26,00 al modulo
• Occasionali : € 36,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 41,00 al modulo

SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE

Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana

Jusqu'au 29 juillet

Exposition de Bordet et Casetta au Fort de Bard

A.U.

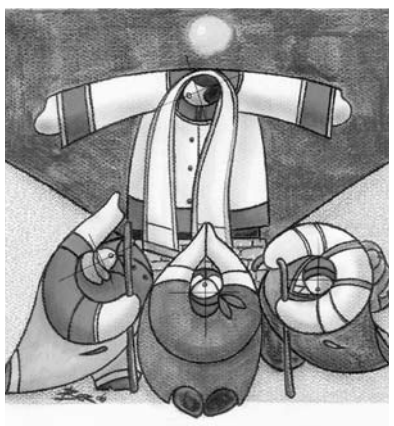

Le Fort de Bard visité chaque année par de nombreux touristes de tout pays est également un pôle culturel international qui souhaite favoriser la divulgation d'artistes contemporains et de leurs œuvres.
En ce sens, l'Assessorat de la Culture, en étroite collaboration avec l'Association Fort de Bard, présente les peintures d'Ezio Bordet et les sculptures de Nino Casetta qui seront exposées dans ce lieu prestigieux jusqu'au 29 juillet.
«*Je suis convaincu* – commente l'assesseur Laurent Viérin – *que l'engagement constant et laborieux que l'Assessorat de la Culture consacre aux protagonistes du panorama artistique valdôtain ne manquera pas de susciter l'intérêt qu'il mérite auprès du public qui remplira cet été le Fort de Bard*».
Le président de la Région qui est également président de l'Association du Fort de Bard souligne que: «*Pour ces deux artistes ce sera une belle occasion de se faire connaître et apprécier par de nombreux visiteurs qui chaque semaine envahissent le Fort et ses espaces d'exposition*».
Ezio Bordet né, à Aoste, en 1962, où il réside et travaille comme collaborateur graphique dans un studio d'architecte est un autodidacte qui se consacre, pendant son temps libre, depuis un peu plus de deux ans, à la peinture en réalisant un rêve depuis longtemps espéré. De ses œuvres ressort la passion pour le geste graphique comme expression d'un monde qui lui est cher, le monde paysan et la tradition populaire valdôtaine, avec une référence particulière à son pays d'origine Pontboset.
L'artiste peint surtout et exclusivement par exigence personnelle et de manière instinctive utilisant comme couleur de prédilection le rouge vif et les formes arrondies à travers ses personnages soulignant un style particulier et recherché d'un point de vue esthétique. Fernando Casetta, dit Nino, est né à Villeneuve, en 1933. Hôtelier de profession, il devient antiquaire et restaurateur.
La passion pour le bois et les beaux objets font partie de son quotidien et le pousse à se lancer dans l'aventure en 1998. C'est grâce à un défi lancé par son ami Dorino Ouvrier qu'il devient sculpteur.
Son atelier se trouve dans un hameau de Villeneuve, à l'intérieur d'un bourg qui lui rappelle son enfance: lieu chargé de souvenirs et d'inspirations inexorables.
Ses œuvres racontent des tranches de vie au quotidien où l'œil du sculpteur chargé d'émotions et de sentiments qui restent gravées dans le bois pour toujours. Ces deux expositions réalisées par le Service des expositions de l'Assessorat de l'Education et de la Culture, en collaboration avec l'Association Fort de Bard, sont accompagnées d'un catalogue bilingue pour chaque artiste qui contient les reproductions des œuvres présentées au public.

«Création et Matière» à Étroubles

Christel Lambot

De plus en plus, l'art est à l'honneur à Étroubles. Depuis mai 2005, en effet, cette petite commune de montagne accueille un musée à ciel ouvert.
Des créations de peintres et de sculpteurs y sont exposées toute l'année, pour le bonheur de ceux qui décident de faire quelques pas dans le bourg (déjà bien joli à lui tout seul). Le 20 mai dernier, en outre, une exposition rassemblant des œuvres d'Auguste Rodin et de Camille Claudel a été inaugurée au nouveau centre d'expositions d'Étroubles, savamment aménagé dans le gymnase de la commune (14, rue des Vergers). Fortement voulue par l'administration communale du syndic Massimo Tamone, cette exposition a été organisée dans le cadre du projet Interreg III A «Itinéraire touristique Art et Culture entre Martigny et Étroubles». «Création et Matière», dont la réalisation a été dirigée par Alessandro Parrella et coordonnée par Elisabetta Pozzetti, représente un événement d'une qualité extraordinaire: les œuvres exposées ne sont pas très nombreuses, mais elles s'avèrent d'une intensité et d'un niveau exceptionnels. Généreusement prêtées par la Fondation Pierre Gianadda de Martigny, celles-ci passeront tout l'été à Étroubles, où l'on pourra les admirer jusqu'au 31 août.
Il s'agit essentiellement de sculptures mondialement connues, telles que *Le Baiser*, *La Danaïde* et *Cybèle* de Rodin ou comme les célèbres petits bronzes de Claudel (*La Suppliante*, *La Fortune*, *L'Abandon*). Un espace est également consacré aux dessins et aux aquarelles du maître; par ailleurs, une série de grandes photographies d'œuvres du Musée Rodin de Paris tapissent les murs de la salle (*L'Âge d'Airain*, *L'Homme au nez cassé*, *La Porte de l'Enfer*, *Les Bourgeois de Calais*, *Hugo*, *Baudelaire*).Cette exposition, à la fois intime et riche en émotions, est ouverte tous les jours de 10h à 19h.
Elle est accompagnée d'un catalogue bilingue français-italien et l'entrée coûte 3 euros en semaine et cinq euros le week-end.

A Bruxelles

Les gagnants du concours «L'Europe vue de la Vallée d'Aoste»

Les 25 élèves représentant le Lycée scientifique de Pont-Saint-Martin et le Lycée professionnel d'Aoste qui ont remporté le concours sur «L'Europe vue de la Vallée d'Aoste» ont été reçus, le jeudi 7 juin dernier, par le président de la Région, Luciano Caveri, et par l'assesseur à l'Education et à la Culture, Laurent Viérin, au Bureau de représentation de la Vallée d'Aoste, à Bruxelles. C'était l'occasion pour expliquer aux jeunes Valdôtains la genèse et le fonctionnement des institutions européennes, avec un regard particulier sur l'action que la Vallée d'Aoste mène en Europe.
«*Le traditionnel rapport bilatéral Aoste-Rome* – a dit le Président Caveri – *est devenu un triangle avec un nouveau volet: les institutions européennes. Ainsi à partir de la génération qui a fondé l'Europe, nous sommes passés, et les jeunes en sont les protagonistes d'aujourd'hui, à une nouvelle conception de la citoyenneté, celle européenne. Il est important de se présenter face à ce nouveau scénario, qui est en évolution continue, en tant que sujets et non pas comme des objets. Voilà l'importance d'un parcours de formation et de connaissance des mécanismes élémentaires de participation politique et d'alphabétisation constitutionnelle.*» «*C'est avec la plus grande satisfaction que nous sommes aujourd'hui à Bruxelles avec ces jeunes* – a souligné l'assesseur Viérin – *Cette initiative de formation de la conscience européenne s'insère dans le cadre des initiatives de la Région à l'intention des écoles et a le but de sensibiliser nos jeunes sur le thème de l'Europe, avec un regard tout particulier sur l'Europe des peuples, dans laquelle nous croyons, en tant que Valdôtains, depuis toujours.*» Accompagnés par les professeurs Mirella Dondoglio et Anna Bioley, les jeunes ont visité les institutions européennes, notamment le Parlement européen et le Comité des Régions, réunis en ces jours en séance plénière, ainsi que la capitale belge. Le concours «L'Europe vue de la Vallée d'Aoste», dont la remise des prix a eu lieu le 11 mai dernier, rentre dans le cadre des *Rendez-vous citoyens*, prévus par la loi régionale dite Europe, et dans le contexte des célébrations pour le cinquantenaire du Traité de Rome.

Conférence du physicien Jean Jacquinot

«La fusion et l'Iter: l'énergie est celle du monde de demain?»

Le physicien Jean Jacquinot, Conseiller scientifique du Haut Commissaire à l'énergie atomique et ancien directeur du Jet et des recherches en fusion du Commissariat à l'Énergie Atomique, tiendra vendredi 15 juin à 21 heures, au salon Les Murasses de Verrès, une conférence sur le thème «La fusion et l'Iter: l'énergie est celle du monde de demain?». La soirée est organisée par l'Association Fort de Bard dans le cadre du cycle de conférences liées à l'exposition «In cima alle stelle», qui restera ouverte au public jusqu'au 2 septembre prochain au Fort de Bard. Jacquinot s'interrogera sur l'importance des énergies renouvelables et des énergies nucléaires. Parmi celles-ci, l'énergie de fusion, qui alimente si bien le feu des étoiles, présente de nombreux avantages (ressources illimitées, absence de possibilité d'emballement, et pas de déchets à très longue durée de vie) mais elle présente de nombreux défis scientifiques et techniques à résoudre avant d'être disponible industriellement.
En réponse à ses défis, le physicien parlera de l'Iter, un projet de recherche international visant à générer de l'énergie à partir de la chaleur que dégage la fusion de noyaux d'atomes tout en produisant des déchets gérables.

Sarre

VI^e Edition du Festival International

Le Festival International de Sarre en est à sa VI^e édition et cette année aussi le programme est riche en propositions pour passer le temps, qui par leur diversité peuvent offrir de multiples sujets de réflexion sur l'art et le spectacle, dans le décor monumental de grand prestige et de beauté du Château Royal de Sarre. La musique de chambre est confiée cette année à une série d'artistes qui représentent le scénario international de ce genre musical : du récital de Jordi Savall, qui joue de la viole, au pianiste hongrois Jeno Jandò, aux sonorités classiques du jeune artiste Linus Roth, au grand répertoire pour ensemble classique, proposé par le Trio Johannes. La danse est aussi présentée par une compagnie symbolisant la danse contemporaine : les Momix, qui présentent un spectacle original et intense intitulé « Moses Pendleton » créé d'après la musique composée par Peter Gabriel pour la musique du film « L'ultima tentazione di Cristo » de Martin Scorsese. A l'affiche aussi la musique traditionnelle de l'Orchestre tzigane de Budapest, qui proposera un parcours suggestif aux racines de la musique européenne ; le concert de Youssou'n Dour, au contraire, sera l'occasion pour connaître la diversité de la musique sénégalaise, filtrée à travers les lentilles du rock ou du pop et transformée en une expression artistique de niveau international. Dans ce contexte, un artiste italien devait être présent s'agissant de: Gino Paoli, connu pour sa longue et intense carrière de succès et de chansons inoubliables, qui les proposera cette fois-ci avec un style jazzy accompagné par des musiciens d'exception. Le Festival s'échelonnera du 19 juin jusqu'au 2 août prochain (pour toute information et pour les réservations s'adresser au numéro de téléphone 0165-257854 ou se connecter sur le site www.festival.sarre.it, info@festivalsarre.it, le billet d'entrée est de 15 euros par spectacle).

Les séances du Conseil peuvent être suivies en directe ou enregistrées sur le site http://www.consiglio.regione.vda.it/banche_dati/video_on_demand_f.asp?tipo=1&pagina=1

Approbation de l'exercice financier 2006

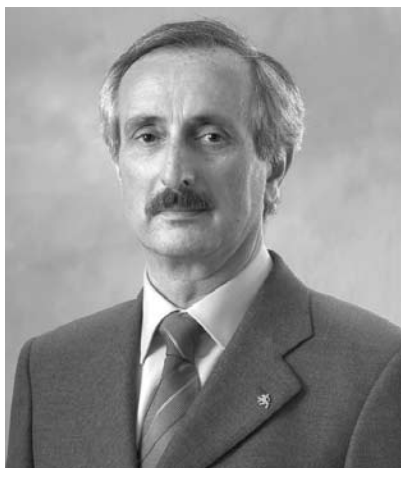

Au cours de la séance du Conseil régional du mardi 5 juin 2007, le projet de loi n°169 *« Approbation du compte rendu général de la Région pour l'exercice financier 2006 »* a été approuvé avec 23 voix favorables, 4 abstentions (DS-Gauche Valdôtaine et Per il Partito Democratico in Valle d'Aosta) et 6 voix contraires (Arcobaleno Vallée d'Aoste et la Casa della Libertà).

C'est le Conseiller Renato Praduroux, Président de la IV^ème Commission permanente *Essor économique* qui a présenté le projet de loi à l'Assemblée.

Avec l'approbation du compte rendu général, nous affrontons un moment important de l'année financière et de l'activité de l'Administration régionale. Nous avons en effet l'occasion de voir de quelle manière les ressources à notre disposition ont été utilisées et de quelle façon les interventions programmées ont été réalisées.
Le compte rendu financier général de l'année 2006 présente au total un surcroît administratif de 234 millions d'euros.
Il ressort de l'analyse du compte rendu que les entrées de 2006 dépassent de 10% la prévision initiale, avec donc 154 millions d'euros d'augmentation. Si nous comparons avec 2005, les entrées augmentent de 18% et passent de 1.324 millions à 1.566 millions d'euros avec une augmentation de 242 millions. Parmi les objectifs de la manœuvre financière approuvée par cette disposition législative, nous retrouvons la réduction de la dette, les investissements dans les secteurs agricoles, sanitaires, touristiques et d'infrastructures.
L'augmentation des entrées enregistrée à la fin de 2006 par rapport à 2005 dérive pour plus de 50% d'un rendement fiscal important pour 129 millions dans le Titre I
L'augmentation est consistante et équivalente à 10% et dérive d'une augmentation de 6,4% des impôts propres et d'une augmentation de plus de 11% de la coparticipation aux impôts du Trésor public qui est à son tour dû et à la l'augmentation du rendement annuel et à la récupération d'impôts sur les exercices précédents.
Les prévisions définitives des entrées de compétence pour 2006 sont significativement supérieures avec une augmentation de 17% par rapport aux prévisions initiales.
Les petites évaluations finales par rapport aux prévisions dérivent, en grande partie, de l'activation manquée d'emprunt d'équilibre inscrit en prévision. La capacité de recouvrement des évaluations finales s'est améliorée par rapport au précédent exercice en passant de 69 à 77%. En passant aux dépenses de compétence, nous mettons tout de suite en évidence que l'écart total entre les prévisions initiales et les prévisions définitives sont de l'ordre de 25% tandis que les engagements sont, pour l'exercice financier 2006, de 90% des prévisions définitives, pourcentage qui était de 87% en 2005 et de 90% en 2004. En restant dans le domaine des dépenses de compétence, nous enregistrons une capacité de « payer », c'est-à-dire de conclure le déroulement de dépense, qui s'est améliorée par rapport à 2005 avec un lien entre les sommes engagées et les sommes payées qui passe de 67,81 à 68,21%.
En ce qui concerne la gestion de compétence, la différence entre les entrées évaluées et les dépenses engagées au 31 décembre 2006 enregistre un déficit de 115 millions d'euros. Le déficit est amplement compensé par les bénéfices d'administration de l'exercice 2005 appliqué au bilan 2006 égal à 106 millions d'euros.
Nous arrivons aux reliquats actifs relatifs aux exercices précédents au premier janvier 2006, ceux-ci s'élèvent à 1 milliard 154 millions d'euros. 39% ont été perçu au cours de 2006 tandis que 0,2% a été éliminé par inexistence vérifiée ou par inexigibilité. Il reste à percevoir 60% du volume des crédits qui sont équivalents à 699 millions d'euros qui concernent en grande partie le Titre I, c'est-à-dire les quotas de répartition fiscale.
En ce qui concerne par contre les restes passifs au 1 janvier 2006, ils sont de 956 millions d'euros environ dont 34% ont été payés au cours de la gestion 2006, avec une amélioration par rapport à 2005. 52,41% ont été transférés à l'exercice 2007.
Pour ce qui est de la capacité de dépense, 2006 enregistre une amélioration significative puisqu'elle passe de 75,51% en 2005 à 76,42% en 2006.
En ce qui concerne par contre les résidus, il faut signaler un fléchissement dans l'écoulement de ceux-ci par rapport à 2005 avec un pourcentage qui passe de 44,75% en 2005 à 43,37% en 2006. Un nombre plus important de résidus est enregistré dans le secteur de la Finance locale, dans le programme patrimoine et participations, dans les secteurs aménagement du territoire et environnement, dans le secteur développement économique et enfin dans le secteur de la sécurité sociale. La capacité de dépense dans le secteur de la Finance locale est de l'ordre de 64%, représentée en grande partie par des transferts sans contraintes de destination.

Le Président Ego Perron à Rome

Assemblée des Présidents des Conseils

Aujourd'hui, à 10h30 à Rome, au siège de la Région Frioul-Vénétie-Julienne, le Président du Conseil de la Vallée Ego Perron participera à l'Assemblée plénière extraordinaire de la Conférence des Présidents des Assemblées législatives.
Parmi les points à l'ordre du jour les « coûts des institutions », suite à la rencontre de la Table technique et politique Conférence Etat-Régions-Autonomies qui s'est réunie le 7 juin dernier.
« *Ce thème* – affirme le Président Ego Perron – *est délicat et il semble qu'il soit devenu urgent de le traiter. Il est donc nécessaire d'intervenir dans ce sens et de prévoir un engagement institutionnel ayant pour but de contenir les coûts. Il ne faut cependant pas se diriger uniquement vers cette direction car l'argument doit être affronté sans démagogie et aborder la problématique d'une plus ample façon, qui comprenne les coûts en général de toute la démocratie, avec pour objectif de renforcer l'efficacité et la transparence des institutions* ».

L'activité des Commissions

Mardi 19 juin 2007 – IV^ème Commission permanente *Essor économique* – II^ème Commission permanente *Affaires générales*

audition de l'Assesseur au Bilan, aux Finances, à la Programmation et aux Participations, Aurelio Marguerettaz, et du Président de la Compagnie Valdôtaine des Eaux, Augusto Rollandin, quant à la **motion** approuvée par le Conseil régional le 26 octobre 2006 *« Utilisation des bénéfices de la Compagnie Valdôtaine des Eaux »*.

Lundi 18 juin 2007 – II^ème Commission permanente *Affaires générales*

projet de loi n°131 *« Interventions en faveur des entreprises en difficulté »*. Rapporteur : le Conseiller Emilio Rini ;
acte administratif *« Approbation du plan pluriannuel 2007-2009 pour le développement du système d'information régional aux termes de la loi régionale n°16 du 12 juillet 1996 »*.

Vendredi 15 juin 2007 – V^ème Commission permanente *Services sociaux*

audition de Massimo Levêque, Administrateur délégué de la SISKI s.r.l. quant à la **motion** approuvée par le Conseil régional en date du 6 octobre 2006 *« Extension de l'emploi des saisonniers individuels à l'entier noyau familial »* ;
auditions concernant la **proposition de règlement n°9** *« Définition des qualités hygiéniques et sanitaires requises pour l'exercice des activités de distribution des aliments et boissons, aux termes de l'article 20, alinéa 5, de la loi régionale n°1 du 3 janvier 2006 »* : Marina Verthuy, fonctionnaire du Service hygiène et santé publique de l'Assessorat de la Santé, du Bien-être et des Politiques sociales ; ASCOM – Confcommercio ; Confesercenti Vallée d'Aoste ; ADAVA ;
règlement régional n°9 *« Définition des qualités hygiéniques et sanitaires requises pour l'exercice des activités de distribution des aliments et boissons, aux termes de l'article 20, alinéa 5, de la loi régionale n°1 du 3 janvier 2006 »*. Rapporteur : le Conseiller Roberto Vicquéry ;
projet de loi n°174 *« Dispositions en matière de service civile en Vallée d'Aoste »*. Nomination du rapporteur.

COMMUNICATION

Chères lectrices, chers lecteurs,
Chaque semaine, vous lisez sur cette page un compte rendu de l'activité du Groupe Union Valdôtaine au sein du Conseil de la Vallée.
Notre principale préoccupation est de vous informer de manière claire et précise du travail que nous, Conseillers de l'Union Valdôtaine, faisons chaque jour avec passion et sérieux.
C'est pourquoi nous vous invitons à nous écrire afin de nous faire part de vos réactions: demande de précisions concernant un projet de loi, une motion, une résolution ou concernant l'activité des Commissions; manifestation de votre satisfaction ou de votre perplexité quant à un thème abordé lors d'une séance du Conseil de la Vallée.
N'hésitez donc pas à nous écrire et nous vous répondrons (**dans la rubrique «Nos lecteurs réagissent…»**), autant que faire se peut, dans les plus brefs délais.

Adressez votre courrier à l'adresse suivante:

Nouvelle Editrice Le Peuple
Rubrique «Nos lecteurs réagissent…»
16, Localité Grand Chemin - 11020 Saint-Christophe
ou par fax au 0165-261469

Energie: une ressource importante pour la VdA

Economie d'énergie en montagne

«Oui aux zones franches»

La semaine dernière, le thème lié à l'énergie a été l'objet de nombreuses initiatives dans notre Région. Parmi les réflexions qui ont été faites à cet égard une particulière attention a été réservée à la proposition du président de la Compagnie valdôtaine des eaux (CVA) Augusto Rollandin qui, lors de la conférence «Energie rinnovabili e risparmio energetico», a lancé l'idée de «*créer des micro zones franches de montagne, afin d'abattre les coûts de l'énergie électrique et pour introduire une fiscalité facilitée*».
«*Il s'agit* – a expliqué Rollandin – *d'une proposition prévue par le Statut mais qui n'a jamais été réalisée», pour ensuite ajouter qu'« une zone franche de montagne, sur le modèle de celle urbaine, prévue par la Loi de Finances de l'Etat, pourrait favoriser le développement économique et social du système montagnard sur lequel grèvent des lourds coûts supplémentaires*».
La Cva, société contrôlée par la Région autonome du Val d'Aoste, se classe à la troisième place en Italie pour la production d'énergie hydroélectrique et comme l'a rappelé le Président Rollandin: «Celà a permis aux petites et aux moyennes entreprises d'épargner entre15 et 18% par an sur les frais pour la consommation d'énergie électrique».

Réalisation en Vallée d'Aoste du PESSE

Été sans black-out énergétiques

Il y a 4 ans, l'Italie entière resta dans l'obscurité totale. Six millions d'Italiens furent frappés par un black-out énergétique avec des dommages incalculables.
Afin d'éviter le risque, la Vallée d'Aoste aussi, cet été, a donné exécution au Plan d'Urgence pour la Sécurité du Système électrique (PESSE) réalisé au niveau national par le Département de la protection civile afin d'éviter des black-out incontrôlés, causés par un usage excessif d'énergie électrique.
Le Plan, qui en Vallée d'Aoste voit engagé la Région et la Deval, l'entreprise de distribution d'énergie locale (contrôlée pour 51% par l'Enel et pour 49% par la Région) prévoit la subdivision de 120 000 usagers en groupes qui correspondent au roulement de détachement à rotation de la fourniture d'énergie électrique d'une durée maximale d'une heure et demie (maximum par jour).
Au cours des mois estivaux, les roulements sont programmés de 9 heures à 18 heures tandis que dans la période hivernale ils sont calculés de 7h30 à 16h30.
En cas de suspension de l'énergie, les Valdôtains seront avertis une semaine auparavant par les médias et la Deval leur enverra une lettre dans laquelle les modalités d'actuation du PESSE au détail seront illustrées.
Depuis quelque année, à cause de l'usage toujours plus massif des installations climatisées, les consommations estivales d'énergie électrique sont égales à celles de l'hiver et selon le Président de la Région, Luciano Caveri: «*Il est nécessaire d'adopter des initiatives afin de favoriser l'économie d'énergie et qui se traduisent, en concret, par un usage inférieur de l'eau*».

Eco-énergie: le biogas en VdA

La Vallée d'Aoste aussi produit de l'énergie qui dérive du biogas. Une donnée tout à fait curieuse qui est émergée au cours de la table ronde « Microgenerazioni come opportunità » dans le cadre de l'initiative « Rigenergia » qui s'est déroulée à Aoste du 7 au 9 juin derniers.
L'entreprise zootechnique, qui produit jusqu'à 50Kw/h, se trouve dans la commune de Nus.
Une partie de l'énergie est réutilisée par celle-ci tandis que celle qui reste est vendue à la Deval pour un gain annuel de 30 mille euros.
Le succès de ce résultat réside dans le fait que le bétail, contrairement à ce qui se passe d'habitude, ne monte pas à l'alpage pendant l'été mais reste toute l'année dans l'étable.

Présentation de l'association « Philanthropie en Vallée d'Aoste »

Anfossi et Linguiti en visite à Aoste

L'évêque d'Aoste, Mgr Giuseppe Anfossi, et le sous-secrétaire des Egalités des Chances, Donatella Linguiti, ont rencontré récemment les administrateurs de la commune d'Aoste.

«Nous sommes honorés – a souligné le président du Conseil communal, Renato Favre – *de ces présences prestigieuses, qui témoignent une fois de plus la centralité des institutions dans l'action de sensibilisation de l'opinion publique sur des thèmes significatifs, comme l'Egalité des Chances et la solidarité».*

Le président Favre a ajouté que *«Sur ces sujets le Conseil communal d'Aoste a toujours manifesté son soutien inconditionnel pour des interventions visant à répandre et à donner un caractère concret à ces valeurs de démocratie, de paix et de tolérance qui sont à la base du Statut communal même».*

En outre, le sous-secrétaire des Egalités de Chances, Donatella Linguiti, a été reçue par le Conseil communal pour une confrontation sur les différentes problématiques, tandis que le jour suivant, l'évêque a rencontré, dans le Salon Ducal de la Maison communale d'Aoste, les administrateurs communaux pour la présentation de l'Association pour la philanthropie en Vallée d'Aoste, *«qui se propose* – comme le précise une note de la Présidence du Conseil communal d'Aoste – *de diffuser et d'augmenter la culture de la donation dans notre région».*

D'après l'évêque Anfossi, parmi les promoteurs de l'initiative, *«il est nécessaire de repenser la façon d'aider le prochain en tenant compte des changements culturels, économiques et démographiques, et de chercher à minimiser les conséquences négatives de l'individualisme que la société est en train de connaître, en favorisant l'associationnisme spontané des personnes appartenant aux noyaux familiaux».*

Le syndic Guido Grimod, qui était parmi les promoteurs de l'association, a confirmé *«l'engagement de l'Administration en faveur de la nouvelle pauvreté et des personnes nécessiteuses»,* tandis que le président du Conseil communal, Renato Favre, a rappelé *«les expériences des Fondations de communautés dans des différentes réalités italiennes. L'association pour la philanthropie vise aussi à la constitution d'une fondation de communautés pour gérer le patrimoine financier qu'il sera possible de recueillir et de diffuser sur le territoire en travaillant en tant qu'intermédiaires entre les besoins des personnes nécessiteuses et la richesse produite et donnée par les citoyens ».*

Centre historique d'Aoste

Institution de l'«île piétonne»

Pendant l'été 2007 aussi, les heures centrales de la journée, dans le centre historique d'Aoste, seront caractérisées par l'institution de l'«île piétonne». Ce choix a été motivé par les résultats positifs obtenus dans les précédentes éditions de 2005 et 2006 et par la volonté de proposer, aux touristes et aux résidants, un meilleur usage du centre, sans trafic et moyens de transports. L'«île piétonne» restera en vigueur du vendredi 15 juin jusqu'au samedi 15 septembre, de 12h à 15h, tous les jours. Pendant ces horaires, il sera interdit de circuler dans les Rues Aubert, De Tillier, Croix de Ville, Porte Prétorienne, Saint Anselme et Place Chanoux. La Junte communale a établi que «l'île piétonne» empêchera le transit à tous les véhicules, sauf ceux en service d'urgence, les services des personnes ayant des difficultés à se déplacer, les vélos, et les moyens de transport à émission 0, assimilables aux vélos mêmes.

«Cette année aussi – ont souligné les administrateurs communaux – *la Commune confirme un choix, devenu désormais habitude qui s'insère dans la multiplicité des actions entreprises afin que le centre devienne de moins en moins la destination des moyens de transport. D'autre part, compte tenu des nombreux points d'intérêt présents, la possibilité de pouvoir visiter les rues centrales en absence de véhicules devrait être appréciée tant des touristes que des résidants et des titulaires des activités présentes dans la zone de l'«île»».*

Randonnée à la découverte de la voie Francigène

«Parfum d'histoire le long de la voie Francigène» est le titre de la randonnée qui se déroulera le 16 juin prochain à la découverte de la voie Francigène. Il s'agit de la première d'une série d'excursions organisées par l'Aiat d'Aoste et promues par le GAL-Vallée d'Aoste (Gruppo di Azione Locale) en collaboration avec les Entreprises du Tourisme qui se trouvent le long de l'itinéraire qui va d'Aoste à Pont-Saint-Martin. Le rendez-vous est prévu à 7h45 à la gare routière de rue Carrel d'Aoste. Les participants accompagnés par un guide, se déplaceront en bus jusqu'à Nus d'où partira le trekking qui longe, premièrement le Ru de Chetoz et ensuite celui de Prévot. Le repas (qui devra être apporté par les randonneurs) sera consommé à l'arrivée au Château de Quart où un guide expliquera aux présents l'histoire des Seigneurs de Quart et de la structure.

Dans l'après-midi, la randonnée se poursuivra avec la visite de l'«Azienda vitivinicola» des Frères Grosjean, pour ensuite rejoindre Sorreley où, avant la conclusion du trekking, a été programmée une rencontre avec le groupe local de théâtre populaire qui illustrera aux participants les modalités de réalisation des coutumes de Carnaval et de l'histoire des «Landzettes» de la Coumba Feida.

La participation à l'excursion est gratuite. Pour tout renseignement contacter le guichet IAT de l'Arc d'Auguste (tél.: 0165 23 53 43). Les réservations seront effectuées jusqu'à midi du 15 juin.

Épreuve avant le Concours national

« Communes fleuries » dans le territoire de la Plaine

Un concours promu par les AIAT d'Aoste et des Communes de la Plaine a été promu au sujet d'embellissement floréal. Le président de l'AIAT d'Aoste souligne que dans les deux précédentes éditions l'AIAT s'était penché seulement sur « Aosta fiorita », tandis que cette année le concours a été ouvert aussi aux Communes de la Plaine et en particulier à celles de la Communauté de Montagne Mont Emilius par une nouvelle proposition pour notre terroir, mais qui a déjà été expérimentée en Italie, qui s'appellera « Communes fleuries ». Le but est de stimuler les pays environnants à s'orner, avec la certitude que la floraison peut donner une contribution importante tant à la qualité de l'environnement qu'à l'attrait touristique des différentes localités. Ce projet de l'Agence du Tourisme d'Aoste part d'une initiative déjà expérimentée au niveau national pour en vérifier la retombée au niveau territorial, en prévision d'adhérer l'année prochaine au concours national. En même temps on vérifiera la collaboration entre les organismes locaux auxquels sera demandé non seulement d'embellir les communes respectives, mais aussi de signaler d'éventuels sujets qui dans chaque pays s'engagent afin de rendre plus coloré et accueillant leur paysage. Les adhésions au concours, pour la Commune d'Aoste en particulier, devront parvenir à l'AIAT d'Aoste jusqu'au 30 juin 2007. Les participants seront invités à la Cérémonie de remise des prix le 20 août 2007, au Théâtre Romain d'Aoste.

TOUSCO srl
Produzione
Commercializzazione
Qualità
Convenienza
Produzione tubi e raccordi in PVC e PE

• edilizia
• acquedotti
• irrigazione
• fognature
• impianti industriali
I tubi sono a norma UNI e marchio I.I.P.
Stabilimento, e vendita ingrosso e privato
zona industriale
11020 DONNAS Aosta
☎ 0125 80 65 01 R.A.
FAX 0125 80 51 18
Punto vendita'
via Baio, 10
10013 BORGOFRANCO D'IVREA Torino
☎ 0125 75 12 46

SUITE DE LA PAGE 1

La Vallée d'Aoste aux urnes pour les référendums

remarque que *«le point critique est dans l'équilibre manqué en relation à l'hypothèse de l'approbation de la part du Conseil d'une loi différente de celle qui est l'objet de l'initiative populaire ; avec la proposition conséquente par référendum du projet d'initiative populaire seulement: ce qui empêche tout à fait le corps électoral de choisir entre les deux textes en jeu».*

Enfin, selon les trois sages *«au cas où, sur la base des conséquences institutionnelles de manquements et des antonymies remarquées, on ne déciderait pas de faire appel à la Cour Constitutionnelle, rien empêche le Conseil régional de résoudre ce manque d'équilibre en approuvant soit une loi interprétative soit, pour éviter les risques et les incertitudes propres à ce type de loi, une loi qui puisse compléter la réglementation actuelle».*

L'avis de la Commission avait été sollicité par le président de la Région une fois que le Conseil avait approuvé une loi de réforme électorale, avait par contre repoussé celles d'initiative populaire et approuvé une résolution dans laquelle on demandait à la Commission d'évaluer la compatibilité entre les demandes référendaires et le statut spécial de la Vallée d'Aoste, en particulier à propos de l'article 15, qui établit que: *«Les lois en matière électorale sont de compétence exclusive du Conseil de la Vallée».*

Les trois sages ont souligné que l'article 15 du Statut spécial ne contient *«aucune limite à la possibilité de soumettre au référendum les lois électorales»*, que la loi statutaire 19/2003 (réglementation de l'initiative législative populaire, du référendum propositif, abrogatif et consultatif, aux sens de l'art. 15, deuxième alinéa, du Statut spécial) *«ne contient aucune disposition qui exclut les lois électorales de celles qui ont la possibilité d'être soumises au référendum»*, et que la jurisprudence de la Cour Constitutionnelle *«a fixé les limites de l'exercice des droits politiques, qui peuvent être seulement des limites explicites et donc ce principe constitutionnel doit être inséré parmi ceux avec lesquels le Statut spécial doit être en harmonie».*

De plus, selon la Commission, *«ne serait donc pas discutable, en relation aux matières de l'article 15 du Statut, une réserve de procédure ou un organe, qui puisse exclure la possibilité d'un référendum abrogatif».* Enfin, en faisant référence aux articles 13 et 14 de la loi régionale 19/2003, il souligne que *«la réglementation contenue peut apparaître lacunaire en relation à l'équilibre nécessaire entre le principe de la représentation et celui de la participation directe».*

Cours de danse organisés par le CCS Cogne Aosta

54ème Récital de danse classique au Cinéma Théâtre Aurore

Antonio Vizzi

Succès éclatant pour les élèves des cours de danse classique organisés pour la 54ème année consécutive par le CCS Cogne Aosta. Une centaine de filles, dont l'âge était compris entre 5 et 20 ans, se sont exhibées sur les planches du Cinéma Théâtre Aurora de la Paroisse Sainte Marie Immaculée, face à un public, généreux en ovations, composé surtout des parents, grands-parents et familles des jeunes espoirs de la danse.
Le spectacle, qui a été répété pendant les journées des 25 et 26 mai (pour permettre à tous les parents d'y assister), a démontré l'habileté technique excellente des élèves, et a proposé également une série de musiques du répertoire classique qui ont accompagné les chorégraphies « construites » avec des scénographies appréciées. Les costumes ont remporté eux aussi un très vif succès .
Tout cela fut possible grâce au mérite d'un professeur de danse, professionnelle et très compétente, provenant de l'Ecosse. Il s'agit du professeur et chorégraphe Maureen Gallagher, qui depuis longtemps offre sa préparation artistique indiscutable en faveur des cours organisés, chaque année, par le CCS Cogne Aosta.
A la fin du récital, le Président du Cercle Récréatif, Luciano Murari, réélu depuis peu de mois à la tête de l'association, a souligné le rôle social important déployé par le CCS Cogne Aosta qui, depuis 54 ans, fait la promotion également de cours de danse de haut niveau technique et professionnel, des cours qui, si l'on considère le nombre élevé de spectateurs présents les 25 et 26 mai derniers, prouvent qu'ils sont très appréciés par les familles valdôtaines.
Le CCS Cogne Aoste continue, ainsi, remarquablement, à remplir ses tâches sociales, favorisant la programmation des différents cours (de la danse à la musique, du cinéma à la pêche, du bal au bridge, de la montagne à la photographie, pour n'en citer que quelques-uns).
Cependant, on ressent le manque d'une structure adéquate pour les manifestations. Il pourrait s'avérer intéressant, à ce sujet, de reconsidérer les espaces mis à la disposition du CCS Cogne Aosta, étant donné qu'ils ne sont plus convenables par rapport aux exigences modernes. Il est nécessaire, par conséquent, de redessiner les salles mises à la disposition des différents projets, qui chaque année sont développés par le CSS, pour les rendre plus fidèles aux objectifs que la société moderne impose (étant donné que le nombre des inscrits ne doit pas être sous-évalué).
Et, il serait peut-être souhaitable (si les « décisions » pour la Testafochi n'ont pas encore été définitivement délimitées et planifiées) pouvoir tirer, des grands espaces dont dispose la caserne, d'une portion, préférablement au rez-de-chaussée (l'espace réservé à l'ancien réfectoire pour la troupe – par ex. – et les locaux annexes de la cuisine conviendraient très bien à cet effet), pour héberger, selon de nouveaux critères, le Cercle Récréatif ancien et historique de la Ville d'Aoste. Enfin si on voulait penser à l'utilisation de l'ancienne salle de gymnastique, on pourrait en tirer un espace propice pour aménager une salle de théâtre. Ensuite, dans la structure actuelle du Cercle Culturel Sportif avenue du Bataillon à Aoste, les associations qui ne disposent pas encore d'un siège convenable pourraient trouver un emplacement adéquat.

LA BOÎTE AUX LETTRES

Les articles paraissant sous cette rubrique n'engagent pas la responsabilité de la rédaction

Una vicenda Speciale

Cari amici del Peuple,
Scrivo questa lettera in italiano perché con essa voglio fare riferimento ad una pagina nera della politica nazionale che è stata scritta mercoledì 6 giugno, al Senato della Repubblica Italiana e mi sembra quindi la lingua più adeguata.
Mi riferisco naturalmente alla votazione alla quale abbiamo assistito, in diretta Tv, della mozione presentata dall'Unione sulla vicenda « Viceministro Visco versus il comandante della Guardia di Finanza, Gen. Roberto Speciale » a tutti ormai nota.
Ritengo che con questo episodio la maggioranza attuale che regge il Governo italiano, sostenuta vi ricordo dalla locale coalizione del Galletto, abbia veramente toccato il fondo.
Che un VICEministro (già la parola in sé mi sembra poco autorevole… mi domando che cosa mi rappresenta se non il tentativo di questa maggioranza « patchwork » di accontentare con la moltiplicazione delle cariche e delle poltrone i suoi numerosi e « avidi » commensali..), comunque dicevo, che un viceministro delle Finanze abbia il coraggio di voler ostacolare quello che è il sacrosanto diritto all'autonomia nell'operatività di un Corpo importante come la Guardia di Finanza in una maniera così grossolana e arrogante è scandaloso, che questo tentativo fosse lapalissianamente volto a coprire le poco chiare manovre dei DS nel caso Unipol, è preoccupante, ma che poi un Governo ufficialmente lo sostenga malgrado le prove evidenti del suo mal operato (lettere, testimonianze di alti ufficiali della GdF, ecc.) è veramente inaccettabile e getta un'ombra inquietante su tutta la nazione.
Mi domando se fosse accaduta una cosa del genere in un paese tanto vituperato da tutti i variegati tipi di sinistra italiani come gli Stati Uniti d'America, che scandalo ne sarebbe conseguito e con che velocità il suddetto VICEministro (..o Ministrino) avrebbe fatto le valigie con la coda tra le gambe. Ma qui da noi, no! Anzi ho assistito, letteralmente basita, al discorso fatto in sua difesa dal Ministro (..o Ministrone) delle Finanze Padoa-Schioppa che ha scaraventato unilateralmente tutte le colpe sul Generale Roberto Speciale accusandolo di azioni infamanti (un uomo tra l'altro dalla lunga carriera, assolutamente irreprensibile, a quanto mi si dice). Un intervento quello del nostro Ministro che giudico inappropriato, duro, e che mi convince una volta di più che i tecnici, come lui, devono fare i tecnici e che la politica si deve lasciar fare ai politici.
Ma la cosa che mi ha fatto più infuriare ancora è stata la bocciatura finale, arrivata nella tarda serata di mercoledì, fatta da questa maggioranza ormai non più sostenibile, di un OdG nel quale si chiedeva di esprimere un apprezzamento formale per il ruolo della Guardia di Finanza. E in tutto questo bailamme il nostro senatore dov'era?...
Scrivo questa lettera perché voglio testimoniare il mio sostegno incondizionato alla Guardia di Finanza e a tutti i suoi appartenenti di ogni ordine e grado perché sento che in questa vicenda sono stati pesantemente offesi e perché so che i protocolli rigidi di comportamento a cui sono sottoposti, essendo dei militari, impediranno loro di esprimere apertamente il loro disappunto.
Lo faccio per dovere famigliare, essendo sposata con uno di loro, e in tanto che semplice cittadina che si sente oltraggiata dal comportamento del proprio Governo.
Fra pochi giorni ci sarà la consueta Festa della Guardia di Finanza. Io ci sarò, con la mia famiglia. Mi auguro che il nostro Senatore non abbia il coraggio di presentarsi…

Tiziana BALMA

Pour Issime – Vür Eischeme

Au nom du syndic, du vice-syndic, et de tous les conseillers, je remercie les Issimiens de la confiance qu'ils nous ont accordée aux dernières élections communales.
Nous sommes très satisfaits des résultats et nous allons nous mettre au travail immédiatement. Nous sommes à votre entière disposition pour régler tout problème que vous pourriez rencontrer ou pour vous prodiguer conseil.
Je remercie personnellement et plus particulièrement tous les jeunes d'Issime qui ont voté pour nous.
Z'Eischeme seewer: *«An gute hoptma ischt wi an guten ate, vür im ellji sén glljéich».*
Vergelzgott!

Luisella Ronc

MARIAGE

La section de l'Union Valdôtaine de Morgex

a le grand plaisir d'annoncer le mariage de

Xavier Cesal
représentant de la section au Conseil fédéral
et de Sylvie Chaussod

La communauté unioniste de Morgex présente ses vœux de bonheur, de prospérité et de pleine réussite dans leur vie familiale aux heureux époux.

NAISSANCES

La section de l'Union Valdôtaine de Saint-Christophe

a la joie d'annoncer la naissance de

Céline FRUTAZ

qui est venue réjouir le foyer de Devis et de Sara Bonzani.

Nous présentons nos plus vives félicitations aux heureux parents ainsi que nos vœux de bonheur et de prospérité à la nouveau-née.

La section de l'Union Valdôtaine de Saint-Martin-de-Corléans

a le plaisir d'annoncer la naissance de

Eleonora VENTURINI

de Gianluca
et Claudia Touscoz.

La communauté unioniste de Saint-Martin-de-Corléans présente ses plus vives félicitations aux heureux parents et au grand-père Ugo Touscoz, inscrit à la section.

DÉCÈS

La section de l'Union Valdôtaine de Verrès

a le regret d'annoncer le décès de

Monsieur
Carlo PROLA (Carletto)
âgé de 83 ans
membre de la section.

La communauté unioniste de Verrès participe au chagrin de la famille et présente ses condoléances les plus sincères à sa femme Rosalia, à sa fille Ferdinanda avec Filippo, à ses petits-enfants Luca avec Raffaella et les petites Gaia et Ilaria, Stefano avec Daniela et Mauro avec Elisa, à sa belle-soeur, à ses neveux, à ses cousins et à tous ses autres parents.

La section de l'Union Valdôtaine de Valtournenche

a le regret d'annoncer le décès de

Mme Leonida PERRIN
épouse Chatillard

la communauté unioniste présente ses plus vives condoléances à son mari Emile, à ses enfants Domenico, vice-syndic de Valtournenche et président de la Communauté de montagne Mont-Cervin, Silvio, Marco, Renato, Adelina, Liliana, Rosalba, ainsi qu'à ses frères et sœurs, et aux autres parents.

Rencontre à Bruxelles

La Vallée d'Aoste membre de l'Eurorégion Alpes-Méditerranée

Après plusieurs années, l'Eurorégion Alpes-Méditerranée va bientôt naître. C'est l'importante nouveauté qui a caractérisé l'intervention du Président de la Région Luciano Caveri lors de la table ronde « Le GECT : nouvel élan pour la coopération territoriale en Europe », qui s'est tenue à Bruxelles, le 7 juin dernier.
Le Groupement européen de coopération territoriale (GECT), à savoir le nouveau dispositif européen visant à faciliter la mise en place et la gestion efficace de projets transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux, était le thème central de cette initiative organisée par le Comité des Régions, qui était réuni en session plénière.
Le Président Caveri est intervenu en tant que rapporteur pour donner un aperçu de l'Eurorégion qui sera constituée, officiellement, à Bard, le 18 juillet prochain et qui réunira cinq régions, trois italiennes – Vallée d'Aoste, Piémont et Ligurie – et deux françaises : Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit une superficie de 110 000 km² et une population de 16 500 000 habitants.
« *L'histoire de proximité entre ces régions* – a rappelé le Président Caveri – *n'est autre qu'une longue alternance d'unions ou de séparations que nos territoires ont subies, au gré de traités décidés à Paris, Vienne ou Madrid, sans tenir compte des volontés, des intérêts, ni même des affinités des peuples concernés.*
Aujourd'hui, l'histoire a suivi son cours, les relations bilatérales se sont intensifiées et élargies au niveau multilatéral et nous serons nous – les représentants des populations concernées – à signer un protocole d'accord pour la création d'un espace communautaire qui soit défini par un cadre juridique clair et qui soit décliné par une série de domaines d'application, afin d'éviter qu'il devienne une énième structure 'désincarnée', dénuée tant de fonctions que de pouvoirs décisionnels. »
En parcourant les étapes qui ont amené à la création de l'Eurorégion Alpes-Méditerranée – dont le point de départ est représenté par la Communauté de Travail des Alpes Occidentales-COTRAO créée en 1982 – le Président de la Région a mis l'accent sur les objectifs à atteindre.
« *L'Eurorégion Alpes-Méditerranée* – a-t-il dit – *doit finalement constituer une entité de droit communautaire à tous les effets : nous voulons une entité capable d'assumer toutes ces fonctions – y compris les fonctions politiques – que nous avons décidé d'exercer en commun le jour où nous avons choisi de nous unir.* »

Lundi 4 juin dernier

Rencontre au palais régional sur la « question amiante »

Le Président de la Région Luciano Caveri a réuni, récemment, au Palais régional, l'assesseur aux Activités productives et aux Politiques du Travail, le Président et les Chefs de groupe du Conseil régional, les Parlementaires valdôtains, le Directeur de l'Inail et le Responsable du personnel de la Cogne Aciers Spéciaux pour examiner la question de l'amiante en Vallée d'Aoste. « *Cette réunion* – a expliqué le Président Caveri – *représente le début d'un parcours qui devra définir les lignes à suivre pour résoudre le problème de la situation des employés exposés au risque de l'amiante, qui jusqu'à aujourd'hui ont été exclus. Le Directeur de l'Inail, Elvira Goglia, a illustré, avec des données, la situation au sein de la Cogne Aciers Spéciaux, en confirmant l'attribution de 1196 certificats positifs et 436 négatifs et en soulignant que depuis deux ans 100 positions ont été reconsidérées, suite à des examens demandés par les employés, dont environ 60 définis positivement avec des éclaircissements et de nouvelles indications de la part de l'entreprise sur la situation des travailleurs.* » « *Je retiens* – a continué Caveri – *que la question, de par sa complexité, doit être abordée de manière responsable par toutes les composantes politiques. Nous avons donc besoin d'une ligne de conduite extrêmement sérieuse si nous voulons obtenir un résultat. Le problème doit être soumis à l'attention du Conseil régional et j'ai donc demandé la participation de tous les chefs de groupe pour que lors de la prochaine réunion de l'Assemblée puisse être proposé un ordre du jour qui engage le Président de la Région et les Parlementaires valdôtains à rencontrer le Ministre Damiano. En effet, il est fondamental que la particularité de l'établissement de la Cogne soit prise en compte, celui-ci n'étant pas fait de grands nombres et de grandes surfaces, et qu'un groupe de travail soit institué avec l'Inail, le Ministère et la Région pour évaluer les cas particuliers des employés exposés à l'amiante pour lesquels nous n'avons pas encore trouvé une solution en raison d'une série de motivation de caractère technique et législatif.* »

Problèmes concrets et priorités stratégiques

Joseph Rivolin

J'ai lu avec plaisir la partie finale de l'éditorial du vice-président Brédy dans le « Peuple Valdôtain » n. 21, où il écrit qu'il faut que le Mouvement se penche sur les problèmes concrets des Valdôtains et qu'il est nécessaire de « vérifier si le programme électoral présenté en 2003 a été respecté, mais aussi (…) avoir une vision de perspective afin de définir avec cohérence le programme électoral pour la période 2008-2013. » Je dirais même plus : qu'il faut concevoir l'élaboration des lignes stratégiques de la politique unioniste non pas seulement comme l'engagement à rédiger des programmes électoraux. Le rendez-vous quinquennal est sans doute important, mais le projet que l'Union Valdôtaine se propose de réaliser doit dépasser l'horizon limité des échéances électorales.
Les Congrès de l'Union Valdôtaine ont déjà indiqué, dans ces derniers dix ans, les lignes directrices que ses représentants dans les institutions devraient appliquer dans plusieurs domaines. Brédy en signale quelques-uns à titre d'exemple : les coûts de la politique, le Casino, l'immigration… Nos inscrits se rappellent que le Congrès extraordinaire de 2006, à propos des coûts de la politique, a engagé le Mouvement « à entamer une sérieuse réflexion visant à définir des moyens pour réduire significativement les indemnités aux conseillers régionaux » et « à revoir le système des indemnités des administrateurs locaux afin qu'il y ait un règlement séparé prévoyant des critères pour garantir une harmonisation des indemnités entre les différentes réalités locales ». Il suffit que nos élus au Conseil de la Vallée prennent les mesures conséquentes.
Quant au Casino, le Congrès de 1999 avait déjà indiqué clairement la voie de la gestion privée : un moyen pour dépasser les difficultés que la gestion publique continue de rencontrer.
En matière d'immigration, les documents de l'Union Valdôtaine regorgent, depuis trente ans, du thème de l'intégration des immigrés : il est regrettable que dans les années 1990, lorsque ce phénomène s'est manifesté dans des dimensions significatives, le Mouvement n'ait pas sollicité avec une énergie suffisante les instances régionales qui présidaient à l'ordre public, à l'aide sociale et à l'instruction publique, par l'élaboration d'une stratégie politique nouvelle.
Le résultat est malheureusement qu'en matière d'intégration l'école – pour ne faire qu'un exemple, parmi les plus délicats – se trouve maintenant dans la condition de recourir à l'improvisation, pour ce qui est des objectifs et des moyens pour les atteindre, dans un climat de pseudo-multiculturalisme à l'eau de rose qui fait qu'on ne sait plus qui est quoi, alors que se multiplient les congrès et les tables rondes à base de vagues palabres sur l'identité et la tolérance.
On doit d'ailleurs remarquer que les discours sur l'identité en général et sur la nôtre en particulier manquent de clarté, s'il arrive de lire dans les pages du « Peuple Valdôtain » que faire un rappel aux principes du Mouvement sur ce point signifie « soutenir une hypothétique sauvegarde d'une identité en pleine transformation qui ne correspond plus à celle des débuts, et à celle d'il y a quelque mois non plus ».
Dans une récente table ronde, où on m'a fait l'honneur de m'inviter en tant que rapporteur, après avoir fait un *excursus* sur l'historiographie valdôtaine du passé, fortement marquée par les thèmes identitaires, j'ai demandé aux intervenants quel était, à leur avis, l'avenir de l'identité valdôtaine. Bien que dans la salle il y eût des gens très motivés, il n'y a pas eu de réponse claire.
Face à ces situations impliquant les fondements même de l'engagement unioniste, il me semble prioritaire qu'une réflexion se fasse sur le modèle de communauté valdôtaine que le Mouvement propose, compte tenu aussi des provocations telle la proposition d'*apartheid* scolaire, avancée par quelques-uns : les soucis de l'ami Brédy en matière de problèmes concrets et d'échéances électorales, tout à fait raisonnables, sont une conséquence, me semble-t-il, du peu de clarté qui existe sur les choix stratégiques de fond.

LE CALEPIN

par Lucien Caveri **www.caveri.it**

Quelle attitude faut-il avoir dans le rapport entre la dimension publique et les aspects privés de la vie des personnes? Le thème remonte à la nuit des temps, mais les nouvelles technologies, tels que l'Internet ou les chaînes par SMS, rendent l'information encore plus capillaire et parfois moins soignée dans la recherche des sources et des faits qui se sont réellement passés – pensons par exemple à l'absence de scrupules des blogs et à la superficialité permise par l'anonymat.
Ainsi la vicissitude toute récente d'un curé valdôtain, qui a été rendue publique par la presse, est tout à fait significative: le choix – établi de commun accord ou imposé, peu importe – d'une année sabbatique dans l'activité de direction de la paroisse a eu comme explication, d'après les journaux, la naissance d'une petite fille, il y a trois ans, à partir d'une relation amoureuse. La nouvelle, dont le fondement est en vérité indéterminé, a fait la une des journaux et a eu une vaste diffusion. L'opinion publique est partagée entre ceux qui signalent une dérive d'un journalisme potinier et intrusif de l'intimité et ceux qui par contre pensent que la nouvelle en soi existe, s'agissant quand même d'un fait extraordinaire que celui d'un prêtre qui viole ses droits, tels que celui de la chasteté et, par conséquent, de la paternité. Il est légitime que chacun de nous manifeste ses positions par rapport au sujet en question. En parlant avec les gens j'ai saisi différents points de vue : ceux qui signalent l'obligation de l'action de la hiérarchie ecclésiastique, ceux qui estiment qu'il fait ressurgir le vieux thème du mariage pour les prêtres, ceux qui pensent que la nouvelle aurait pu être diffusée avec plus d'attention pour les sentiments des personnes concernées. La double casquette de journaliste et de personne jouant un rôle public m'impose de penser que cette question délicate réside justement dans l'équilibre entre les droits de l'information et le respect des personnes. Public et privé finissent par devenir les côtés problématiques de la même médaille. Il est juste et nécessaire que ceux qui ont un rôle public soient transparents et visibles dans leurs comportements. Mais qu'il soit clair, il existe des problèmes personnels et familiaux qui demandent à être manœuvrés avec soin et circonspection. Il faut que, cas par cas, le journaliste arrive à équilibrer les exigences opposées afin d'éviter que certaines intrusions dans la sphère la plus intime et privée finissent par créer des gênes, des difficultés, voire de la douleur. Exposer quelqu'un à la risée publique peut assumer les caractéristiques d'un procès sommaire, une sorte de pilori médiatique, alors que le bon sens coïncide avec le sens de la mesure et avec les règles élémentaires de la politesse et du respect envers les autres. Je crains que dans le cas du curé valdôtain il n'y a eu ni l'un ni l'autre et pour cela, s'il peut compter quelque chose, je suis solidaire avec lui.